

Conseil Municipal PROCES-VERBAL

Séance du LUNDI 12 DECEMBRE 2016 à 18h30

Sous la Présidence de Mr PEYRON Christian,

Etaient présents :

RAFINESQUE C – SANCHEZ B - CHARLES P - ROS C - BALBI F - ROCHE R - LEBEGUE J –
ALTIER MA – ROUX R - DEPEYRE A - MARCHAND G - SABATIER T - RIGGIO B – FAURE C –
CHETTOUH Y – GARCIA A- TRAMIER JF – VICENTE V - GILLET N – BRUNA F -

Procurations: BERNARD J. à BALBI F. - ROMANINI B. à GILLET N. – AVON E. à BRUNA F.

Absents Excusés : – JEREZ PLAINDOUX MA – GAMBARRO E. – BASTET S.

1/ DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Mr CHARLES Patrice se porte candidat et est élu à la majorité.

2 oppositions : Mme BRUNA, Mr AVON.

2/APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

Rapporteur : Mr PEYRON

Approbation à la majorité du procès-verbal du conseil municipal du 14 novembre 2016.

02 abstentions : Mme BRUNA, Mr AVON.

3/ CONVENTION FEDERATION DEPARTEMENTALE DE DEFENSE CONTRE LES ORGANISMES NUISIBLES DU VAUCLUSE

Rapporteur : Mr RAFINESQUE

Accord unanime pour autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec la Fédération Départementale de la Défense contre les Nuisibles du Vaucluse ayant pour but de veiller à l'état de santé de 580 platanes implantés sur la Commune.

Convention est établie pour une année à compter du 01 janvier 2017, pour un montant de 650 €.

4/ ILLUMINATIONS FESTIVES DE FIN D'ANNEE

Rapporteur : Mr PEYRON

Accord unanime pour retenir l'entreprise INEO dans le cadre des illuminations de fin d'année pour une durée de 3 ans (2016, 2017, 2018) pour un montant de 10 110.10 € / HT par an.

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'une prestation complète, comprenant la pose et la dépose du matériel et chaque année la fourniture est renouvelée.

Monsieur FAURE souligne que pour des raisons d'économies il serait intéressant d'éteindre les illuminations la nuit. Monsieur RAFINESQUE prend la parole et lui indique que ce sont des ampoules LED à très faible consommation électrique. La mise en place d'une programmation serait plus onéreuse.

5/ CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDE SUR L'ACQUISITION ET LA MAINTENANCE DE MATERIEL INFORMATIQUE - CCRLP.

Rapporteur : Mr PEYRON

Accord unanime pour autoriser Monsieur le Maire à signer une convention avec la Communauté de Communes Rhône Lez Provence en vue d'un groupement de commande alloti, relatif à l'acquisition et la

maintenance de matériels informatiques, dans une optique d'économies à la fois budgétaires et organisationnelles.

6/ CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LA FOURNITURE ET LA POSE DE MOBILIERS DE SIGNALÉTIQUE DIRECTIONNELLE ET D'INFORMATION – CCRLP

Rapporteur : Mr PEYRON

Accord unanime pour autoriser Monsieur le Maire à signer une convention avec la Communauté de Communes Rhône Lez Provence, dans le cadre de commandes pour la fourniture et la pose de mobiliers de signalétique directionnelle et d'information.

7/ CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAL A L'ASSOCIATION FRANCE CANCER

Rapporteur : Mr PEYRON

Accord unanime pour autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de locaux situés 95 rue Jean Jaurès à l'antenne locale de France Cancer dans le cadre de stockage de la collecte de bouchons.

Il précise que cette mise à disposition est à titre gratuit et pour une durée de 3 ans à compter du 01 janvier 2017.

8/ CONVENTION SUBVENTIONS FACADES – SOLIHA 84

Rapporteur : Mr PEYRON

Accord unanime pour autoriser Monsieur le Maire à signer le renouvellement de la convention avec le bureau d'étude SOLIHA 84, permettant aux propriétaires d'immeubles compris dans un périmètre d'intervention défini, d'être subventionnés à hauteur de 30% des travaux, plafonnés à 2300 €. Il rappelle qu'une seule subvention peut être attribuée par logement et qu'elle doit intervenir dans le cadre de travaux de rénovation, et avant la réalisation des travaux. L'attribution dans le cadre de travaux réalisés sur des logements collectifs est fixée à 250 € par logement.

Monsieur le Maire précise que l'enveloppe globale mise à disposition de SOLIHA 84 pour les années 2017 et 2018 est fixée à 27 600 € pour la durée du contrat, estimée sur la base de 12 immeubles, avec un montant maximum par immeuble à 2 300 €.

Il informe que dans le cadre de cette opération, il convient de solliciter le Conseil Régional pour une aide financière à hauteur de 25% de l'enveloppe, soit le financement suivant :

Coût total de l'opération : 27 600 €,

Prise en charge par la Commune : 20 700 €,

Prise en charge Conseil Régional : 6 900 €.

Mme ALTIER s'interroge sur le nombre de demandes reçues en mairie. Monsieur le Maire l'informe que cette année les demandes ont été nombreuses, puisque certaines ont dû être reportées l'année prochaine.

9/ CONTRAT D'INTERVENTION POINT INFORMATION AMELIORATION DE L'HABITAT - SOLIHA 84

Rapporteur : Mr PEYRON

Accord unanime pour autoriser Monsieur le Maire à signer le renouvellement de la convention avec SOLIHA 84, permettant à l'ensemble de la population de bénéficier d'informations et de conseils techniques et financiers sur la réhabilitation de leur patrimoine immobilier, que ce soit pour des logements locatifs ou occupés par leur propriétaire.

SOLIHA 84 assiste gratuitement les intéressés dans la constitution des dossiers de demande d'aide financière et se tient à leur disposition jusqu'à leur obtention ; intervient également dans le règlement des

aides financières communales aux particuliers et aide la commune à monter les différents dossiers de demande de subventions correspondant aux opérations d'améliorations des espaces publics et/ou d'immeubles anciens.

SOLIHA 84 est rémunéré pour le temps passé en permanences en mairie et pour les visites sur les sites d'intervention.

Ces permanences sont d'une demi-journée par mois, à raison de 3 heures par permanence pour un montant fixé à 13 280 €, soit 6 640 € par an.

Ce contrat est consenti pour une durée de deux ans qui prendra effet le 1^{er} janvier 2017.

Mme BRUNA demande si les administrés sont suffisamment informés de cette opération. Monsieur le Maire répond que le message est diffusé sur le site, et généralement, ils sont informés par le service urbanisme.

10/ MODIFICATION DU REGLEMENT DES SALLES MUNICIPALES

Rapporteur : Mr PEYRON

Décision approuvée à la majorité pour autoriser Monsieur le Maire à modifier le règlement des salles municipales en instituant le versement d'un chèque de caution fixé à 50 €, destinés aux particuliers ou associations, afin de les responsabiliser sur l'obligation de se rendre à l'état des lieux proposé. Ce chèque de caution sera encaissé lorsque les personnes ne se seront pas présentées au rendez-vous fixé par le secrétariat.

Mme BRUNA dit que « souvent, c'est l'agent qui n'est pas présent à l'état des lieux ». Monsieur le Maire est étonné de cette remarque, car il souligne le sérieux de l'agent en charge des états des lieux. Il rappelle que l'heure des états des lieux est mentionnée dans le règlement.

11/ CONTRAT DE MAINTENANCE DES B.A.E.S

Rapporteur : Mr PEYRON

Accord unanime pour retenir l'entreprise PPS afin d'assurer la maintenance des éléments de sécurité incendie des bâtiments communaux (B.A.E.S, alarme incendie).

Ce contrat est consenti pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2017, pour un montant de 4 023 € / HT par an.

Mme ALTIER se pose la question sur la baisse des tarifs par rapport aux prix des années précédentes. Monsieur le Maire précise que cela est dû à la concurrence.

12/ BUDGET PRINCIPAL DECISION MODIFICATIVE n°2

Rapporteur : Mr PEYRON

Décision modificative n°2 du Budget Principal approuvée à l'unanimité comme suit :

Dépenses investissement : Augmentation des crédits

- Montant des travaux en régie prévus au BP = 45 000 €
- Montants des travaux en régie réalisés dans les opérations d'aménagement : nouveaux locaux du Comité des fêtes, du groupe scolaire, logement des écoles, Place Henri Fabre, Patatin, Derboux et réseaux divers = 88 630.84 €

Opérations d'ordre – Chapitre 040 :

Travaux en régie bâtiments communaux en complément des 20 000€ prévus (Article 2135) : nouveaux locaux du Comité des fêtes, groupe scolaire, logement des écoles	2 290.05
Travaux en régie autres aménagements en complément des 20 000€ prévus (Article 2138) : Patatin, Place Henri FABRE	22 015.98
Travaux en régie autres aménagements en complément des 5 000€ prévus (Article 21538) : Derboux et réseaux divers	9 324.51

Recettes d'investissement : augmentation des crédits

Virement de la section de fonctionnement (021) 43 630.54 €

Dépenses de fonctionnement : Augmentation des crédits

Virement à la section d'investissement (023) 43 630.54 €

Recettes de fonctionnement : Augmentation des crédits

Transferts travaux en régie (article 722) 43 630.54 €

Ces opérations peuvent se traduire par les écritures comptables suivantes :

INVESTISSEMENT					
ARTICLE	CHAPITRE	DEPENSES		RECETTES	
		+	-	+	-
2135 – Aménagement des constructions	040	2 292.05			
2138 – Autres aménagements	040	22 015.98			
21538 – Autres réseaux	040	19 324.51			
<i>Sous-total chapitre 040</i>	<i>040</i>	<i>43 630.54</i>			
<i>021 Virement de la section de fonctionnement</i>	<i>-</i>			<i>43 630.54</i>	
TOTAUX		43 630.54		43 630.54	

FONCTIONNEMENT					
ARTICLE	CHAPITRE	DEPENSES		RECETTES	
		+	-	+	-
722 – travaux en régie	042			43 630.54	
<i>Sous-total chapitre 042</i>				<i>43 630.54</i>	
023 – Virement section de fonctionnement		43 630.54			
TOTAUX		43 630.54		43 630.54	

13/ ACQUISITION MAISON GARCIA ROLANDE

Rapporteur : Mr PEYRON

Accord unanime pour acquérir la maison de Rolande GARCIA, située 187 rue Anatole France, cadastrée section I n°429 d'une superficie de 230 m², en vue d'améliorer l'environnement en créant un lien entre la place Henri Fabre et l'esplanade du Levant, pour un montant de 210 000 €.

14/ CONVENTION D'AFFRANCHISSEMENT SIAERH

Rapporteur : Mr PEYRON

Accord unanime pour autoriser Monsieur le Maire à signer le renouvellement de la convention avec le SIAERH définissant les conditions d'utilisation de la machine à affranchir de la commune.

15/ DELEGATION DU SERVICE PUBLIC SIMPLIFIEE POUR L'EXPLOITATION DU SERVICE PUBLIC DE FOURRIERES A VEHICULES, ENLEVEMENT ET GARDIENNAGE

Rapporteur : Mr PEYRON

Accord unanime pour autoriser Monsieur le Maire à lancer le renouvellement de la procédure de délégation de service simplifiée, permettant l'exploitation du service public de fourrières à véhicules qui est arrivé à échéance

16/ BUDGET ASSAINISSEMENT DECISION MODIFICATIVE n°2

Rapporteur : Mr PEYRON

Décision modificative n°2 du budget assainissement approuvée à l'unanimité comme suit :

Dépenses investissement : Augmentation des crédits

Erreur d'imputation en 2015 – Amortissement au 28158 au lieu du 28156 :
Augmentation de crédit au 28158 = 1 186.48 €

Erreur sur la durée d'amortissement, il convient donc de faire une reprise d'amortissement :
Augmentation du crédit au 2813 = 2 744.68 €

Recettes investissement : Augmentation des crédits

Erreur d'imputation en 2015 – Amortissement au 28158 au lieu du 28156 :
Augmentation de crédit au 28156 = 1 186.48 €

Oubli d'une ligne d'amortissement en 2009 sur l'inventaire 2003-1
Augmentation de crédit au 28156 = 2 169.34 €

Erreur du montant d'amortissement depuis 2009 sur l'inventaire 998-1
Augmentation des crédits au 28156 = 462.32 €

Oubli d'un bien amortissable en investissement de 2007
Augmentation des crédits au 28156 = 450.00 €

Recettes investissement : Diminution des crédits

Virement de la section de fonctionnement (021) 336.98 €

Afin d'équilibrer les opérations d'ordre mentionnées ci-dessus, il convient d'effectuer les modifications suivantes en section fonctionnement :

Dépenses de fonctionnement : Augmentation des crédits au 6811 = 4 268.14 €

Diminution de crédit au 023
Virement à la section d'investissement 336.98 €

Recettes de fonctionnement : Augmentation de crédit au 7811 3 931.16 €

INVESTISSEMENT					
ARTICLE	CHAPITRE	DEPENSES		RECETTES	
		+	-	+	-
28158 – amort autres materiel spécifique d'exploitation	040	1 186.48			
2813 – Amortissement constructions	040	2 744.68			

28156 – amort materiel spécifique d'exploitation	040			4 268.14	
<i>Sous-total chapitre 040</i>	<i>040</i>	<i>3 913.16</i>		4 268.14	
<i>021 Virement de la section de fonctionnement</i>	-				<i>336.98</i>
TOTAUX					
		3 931.16		3 931.16	

FONCTIONNEMENT					
ARTICLE	CHAPITRE	DEPENSES		RECETTES	
		+	-	+	-
6811 – Amortissement	042	4 268.14			
<i>7811 – Reprise d'amortissement</i>	<i>042</i>			<i>3 931.16</i>	
<i>Sous-total chapitre 042</i>		<i>4 268.14</i>		<i>3 931.16</i>	
023 – Virement section de fonctionnement			336.98		
TOTAUX		3 931.16		3 931.16	

17/ CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT / PRESTATION DE SERVICE CONTRAT ENFANCE ET JEUNESSE

Rapporteur : Mme ROS

Accord unanime pour autoriser Monsieur le Maire à signer le renouvellement du contrat enfance et jeunesse avec la CAF et la MSA de Vaucluse dont les objectifs sont notamment de favoriser le développement et l'amélioration de l'offre d'accueil des enfants et des jeunes. Ce contrat est consenti pour la période 2016 – 2019.

18/ ACQUISITION DES PARCELLES I 1240 ET I 1241

Rapporteur : Mr PEYRON

Accord unanime pour acquérir les parcelles cadastrées section I n°1240 et I n°1241, d'une superficie de 129 m² et 261 m², situées entre le centre de secours et la voie ferrée pour un montant de 10 500 €. Cette acquisition permettra l'agrandissement de l'aire de stationnement du centre de secours. Mme GRENIER conservera un droit de passage pour désenclaver sa propriété à la hauteur de l'impasse Henri Clariot, entre l'espace sportif et les logements anciennement affectés à l'Education Nationale et pouvoir ainsi se raccorder aux réseaux existants dans ce périmètre.

19/ INFORMATIONS SUR LES DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL ACCORDEE PAR DELIBERATION DU 07 AVRIL 2014.

Rapporteur : Mr PEYRON

- 1- Arrêté décidant la révision de loyer du logement situé 37 rue Emile Zola maintenant le loyer mensuel à 301 €.

La séance est levée à 19h45.

Fait à MONDRAGON, le 13 Décembre 2016

**Le Maire,
Christian PEYRON.**